



LES RÉGIONS ET LES DÉPARTEMENTS PRIVÉS DE CULTURE ?

L'art, la culture et la connaissance font partie des fondements d'une société démocratique et de l'identité d'un pays. Ce sont des atouts pour son économie et son développement.

La mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques, qui frappe déjà durement les musées et les établissements publics, ainsi que les baisses drastiques des budgets (gel de 56 millions d'euros en 2010 pour le spectacle vivant) vont asphyxier nos secteurs.

Une nouvelle attaque est portée : « la Contre réforme » va nuire aux collectivités territoriales qui financent près de 70% de la culture.

LES CONSÉQUENCES SERAIENT DÉSASTREUSES POUR LA CRÉATION ARTISTIQUE, LES PROJETS ÉDUCATIFS ET L'EMPLOI !

Le gouvernement entend toujours retirer la clause de compétence générale aux départements et aux régions, ce qui les empêchera d'intervenir dans le champ culturel. La fiscalité locale sera redéfinie, privant les collectivités territoriales d'importants moyens financiers.

De nombreux élus locaux ont prévenu les responsables culturels : si cette « Contre réforme » était votée, les régions et les départements – et, par effet domino, les villes – seraient contraints de diminuer de manière catastrophique leurs aides à l'art et à la culture.

Les conséquences seraient désastreuses pour la création artistique, les projets éducatifs et l'emploi !

Les artistes, les créateurs, les responsables culturels refusent :

- la fermeture de théâtres, de musées, de bibliothèques,
- la disparition de compagnies, de festivals, d'initiatives en matière d'action culturelle, de structures quelle que soit leur taille,
- le démantèlement du réseau culturel extérieur français.

Tout cela se soldera par des licenciements, des milliers d'heures de travail en moins pour les artistes et les techniciens et pour tous les corps de métiers, dont le pouvoir d'achat s'effondre déjà.

Notre pays va perdre l'un de ses fleurons, qui favorise l'émancipation individuelle et collective. La France va perdre une grande part de sa créativité et de son rayonnement.

Nos propositions doivent être entendues :

- le vote d'une loi d'orientation et de programmation pour inscrire la place de l'art dans notre société, afin d'appliquer l'un des droits fondamentaux de la Constitution : l'accès pour tous les citoyens à l'éducation, à l'art, à la culture et à la connaissance ;

- la négociation avec les collectivités territoriales d'une nouvelle étape de la décentralisation, avec la garantie de leurs ressources ;
- la pérennisation des régimes spécifiques de l'assurance chômage pour les artistes et les techniciens ;
- l'arrêt des mesures visant à ne pas remplacer dans les musées et les établissements publics, un départ à la retraite sur deux, en application de la révision générale des politiques publiques ;
- le déploiement d'un vaste plan en faveur de l'éducation artistique et d'une véritable démocratisation culturelle ;
- la mise en place d'urgence d'un plan de relance et de développement pour l'art et la culture ;
- la mise en œuvre d'une politique culturelle ambitieuse européenne et internationale.

L'offensive du gouvernement contre l'ensemble des services publics (éducation, santé, culture, recherche, justice, information...) est massive et répétée.

Il est pourtant crucial de défendre une éthique et une politique d'intérêt général.

Si nous ne réagissons pas rapidement l'art, la culture et la connaissance sont en danger dans notre pays !

À SUIVRE...

“SYNDEAC,
Syndicat National
des Entreprises
Artistiques et Culturelles